



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT

430 Avenue Jean Jaurès

CS 60199

46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 1506
N° Bordereau :
Pièce : TR2504501
Exercice : 2025
Date : 26-08-2025
Page : 1 / 1

EARL BLEY
150 CHEMIN DE VALADIE
46250 POMAREDE
FRANCE

Référence à rappeler : 2025 / TR2504501

Objet : CAD PROJET "HVE-GE"

Prestataire : CAPELLE CLAIRE

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
170204 Accompagnement CAD PROJET Cas HVE	1	1.118,750	1.118,75	20,00
170203 Déduction de l'aide Conseil Régional Occitanie	1	- 937,500	- 937,50	0,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	0,00	20,00	Devise : EUR
Montant HT	- 937,50	1.118,75	181,25
Base de TVA	- 937,50	1.118,75	181,25
Montant TVA		223,75	223,75
Total TTC	- 937,50	1.342,50	405,00
Net à payer	- 937,50	1.342,50	405,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR761007146000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement.

conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

----- Coupon à retourner -----



Etablissement : D46S01 CDA LOT

0917835 EARL BLEY

Date échéance : 26-09-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2504501

CHQR Paiement par chèque à l'échéance

Montant Net en EUR :

405,00